

N° 26 09 21
VIE ASSOCIATIVE
Exercice 2026
Attribution de subventions n° 5
. Attribution - Adoption

Rapporteur : Stéphane LEBESNE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le vingt-et-un-septembre deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle du Parc – Centre Françoise Dolto, sous la présidence de Monsieur Tony LEPRÊTRE, Maire.

PRÉSENT(E)S : 26

Tony LEPRÊTRE, Franck GROUSSARD, Laurence VAUSSY, Stéphane LEBESNE, Wanda MACDANIEL, Romuald AMI, Marion HAUGUEL, Olivier LE BASTARD, Sylvie CHAPELLE, Céline PROUST, Sabine SALÉ, Joaquim SOREL, Monique LEVASSEUR, Nicolas ARENSMA, Yvonne DAVID, Vincent GORAGUER, Josiane FOURNET, Alexy LEPRÊTRE, Ryan MAUROVIC, Clara CHERRIER, Kévin CROCHEMORE, Justine DUCHEMIN, José GUTIERREZ, Josette DUREL, Dominique CHARPENTIER, Sylvie RIFFELMACHER.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ PROCURATION : 3

Ghislain PORET à Laurence VAUSSY, Alyssia LEBESNE à Stéphane LEBESNE, Faïza ANBAR à Kévin CROCHEMORE.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S SANS PROCURATION : 0

ABSENT(E)S : 0

Votants : 29

Secrétaire de séance :
Laurence VAUSSY

Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de notre soutien au tissu associatif, je vous propose d'adopter les subventions de fonctionnement présentées ci-dessous.

Après étude des dossiers de demandes de subventions adressés par les associations et afin de leur assurer leur fonctionnement général, il vous est proposé de leur voter la subvention de fonctionnement indiquée dans le tableau ci-dessous.

La subvention votée à "Enfance Pour Tous" correspond au 1^{er} acompte 2026 selon la convention signée.

Il est aussi proposé deux aides exceptionnelles :

- une de 500 € pour le Secours Populaire Français afin de leur permettre de répondre à l'urgence humanitaire suite au tremblement de terre qui a secoué le Venezuela le 26 juin dernier,
- une de 420 € pour l'Académie Internationale de Recherches suite à l'annulation par la Ville de leur réservation de la Maison des Associations le 28 mars dernier.

En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal :

- **décide de voter les attributions de subventions aux associations suivantes :**

Article	Fonction	Nom du bénéficiaire	Objet	Montant annuel	Versement
<u>Associations Harfleuraises ou œuvrant sur Harfleur</u>					
65748	70	Association des Jardins Familiaux d'Harfleur	Aide au fonctionnement	300,00 €	Unique
65748	311	Les Amies de la Couture	Aide au fonctionnement	110,00 €	Unique
65748	311	Les Petits doigts d'Harfleur	Aide au fonctionnement	110,00 €	Unique
65748	312	Les Voitures retro d'Harfleur Beaulieu	Aide au fonctionnement	110,00 €	Unique
65748	424	Secours Populaire d'Harfleur	Aide au fonctionnement	436,00 €	Unique
65748	632	Artisans du Monde	Aide au fonctionnement	3 000,00 €	Unique
65748	4238	Comité des Fêtes et des Loisirs Personnes Âgées d'Harfleur	Aide au fonctionnement	160,00 €	Unique
65748	4221	Enfance pour Tous	1 ^{er} acompte 2026	39 329,00 €	Unique
65748	348	Académie Internationale de Recherche	Aide exceptionnelle Annulation conférence des sociétaires du 28 mars	420,00 €	Unique
65748	424	Secours Populaire Français	Aide exceptionnelle - Tremblement de terre au Venezuela	500,00 €	Unique

Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Associations de l'agglomération					
65748	201	Union Havraise des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale	Aide au fonctionnement	80,00 €	Unique
65748	348	Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse des Sports et de l'Engagement Associatif de la Seine-Maritime	Aide au fonctionnement	80,00 €	Unique
65748	348	Union Départementale des Sapeurs-pompiers de Seine Maritime	Aide au fonctionnement	80,00 €	Unique
Total				44 715,00 €	

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2026.

- **autorise le cas échéant, la signature d'une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de ces subventions.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Pour : 29

Contre : 0

Fait et délibéré les jours et ans sus indiqués

Pour extrait certifié conforme

Laurence VAUSSY
Secrétaire



Tony LEPRÊTRE
Maire

Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

